



Décision n° 327/2025
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame GATINEAU Maëva, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des espaces verts, pour une durée de 6 mois soit du 10/06/2025 au 09/12/2025,
- Monsieur TEXIER Fabien, sous la forme d'un contrat à durée déterminée en tant qu'agent d'aménagement paysager, pour une durée de 4 mois soit du 10/06/2025 au 09/10/2025,

Fait à Jonzac

Le **10 JUIN 2025**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON